Nouvelle Région

Patrimoine naturel et biodiversité

Depuis plus de trente ans, nombre d'acteurs publics et privés, dont les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) se mobilisent en faveur de la biodiversité ; celle rare et menacée forme le patrimoine naturel régional, dont la région a la responsabilité.

CONSTATS

Malgré cela, la situation continue de se dégrader : diminution et disparition d'espèces, perte de patrimoine génétique, destruction et perturbation d'habitats naturels et d'écosystèmes aquatiques et terrestres...

Les politiques publiques ne paraissent pas être à la hauteur des enjeux. Les acteurs des APNE conduisent leurs actions autour de quatre axes et veulent les poursuivre :

OBSERVER: des milliers de données sur les espèces, les habitats, les écosystèmes, l'eau sont collectées au quotidien par un réseau dense d'observateurs, collecte essentielle à la connaissance et à l'évaluation continue du patrimoine

CONNAÎTRE: chaque année, dans le cadre d'initiatives et de dispositifs techniques et financiers, tels les Contrats d'objectifs, des études permettent de mieux connaître la biodiversité, l'état des ressources et leur exploitation

FAIRE CONNAÎTRE : l'éducation et la formation à l'environnement, à la biodiversité et au développement durable permettent de vulgariser les savoirs auprès d'un large public et de contribuer à l'amélioration de l'état de l'environnement. Les moyens utilisés vont de la sortie nature à l'organisation d'ateliers, de conférences, ...

PROTEGER : au-delà d'actions de sauvegarde ponctuelles (création, gestion d'espaces protégés), il s'agit de conserver durablement le patrimoine naturel, dans toutes ses composantes (paysages, écosystèmes, patrimoine génétique...) et d'empêcher sa dégradation, en collaboration active avec les acteurs concernés (agriculteurs, forestiers...)

L'enjeu transversal pour la nouvelle Région : développer une conservation accrue et novatrice du patrimoine naturel, par la création d'espaces de concertation et d'aide à la décision avec les associations, tout en respectant leurs champs de compétences, et en les soutenant par des dispositifs techniques et financiers.

PROPOSITIONS

nouvelle Région sera notamment dotée des CONCRETES compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*. Ce schéma intègre maintenant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, déclinant la TVB* régionale, et mobilise particulièrement les associations en tant qu'outil de conservation et d'aménagement du territoire. A l'avenir, il faudra prêter la plus grande attention à l'organisation d'une déclinaison régionale du projet de l'agence française de la biodiversité (AFB) ; sans nécessairement recréer de nouvelles structures, captant les financements actuels, il s'agira d'établir des liens étroits avec les structures existantes qui ont fait leurs preuves.

→ Penser un aménagement du territoire intégrant et préservant le patrimoine naturel :

- Développer les activités de restauration, par les conservatoires et les APNE, des espaces dégradés en lien avec les collectivités, les établissements publics fonciers et les SAFER*, pour notamment contribuer aux compensations
- ✓ Instaurer un domaine public, notamment des Conservatoires et des APNE pour y verser les acquisitions, comme celles faites dans le cadre des mesures compensatoires.
- et le soutien à la création et à la gestion des Réserves Naturelles Régionales
- ✔ Produire une «Stratégie Régionale de la Biodiversité», avec une priorité sur le patrimoine naturel (état de la Produire une «Stratégie Régionale de la Biodiversité», avec une priorité sur le patrimoine naturel (état de la Produire une «Stratégie Régionale de la Biodiversité», avec une priorité sur le patrimoine naturel (état de la Produire une «Stratégie Régionale de la Biodiversité», avec une priorité sur le patrimoine naturel (état de la Produire une priorité sur le patrimo conservation, bilan des actions et propositions d'actions de conservation et de gestion)
- Prévoir un dispositif commun Région et associations pour intégrer l'environnement dans toutes les décisions d'aménagement du territoire, avec un accompagnement des communes et des acteurs économiques
- ✓ Mobiliser et affecter des lignes budgétaires liées aux fonds européens (LIFE*, FEDER*,) à la connaissance, à la conservation et à la gestion du patrimoine naturel (continuités écologiques...) et de l'espace rural.

→ Préserver la faune et la flore sauvages et leurs habitats :

- Maintenir le soutien des associations naturalistes dans leurs actions d'inventaires et de suivi
- ✓ Favoriser la mise en réseau des connaissances en développant le secteur de l'analyse et du partage de données, par un observatoire de l'environnement rassemblant les structures actuelles (ORE*, OAFS* par exemple)
- Réaliser et soutenir les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), en profitant des fonds européens (FEDER)
- Produire une liste rouge régionale des espèces sauvages et des habitats naturels rares et menacés en prévoyant son respect dans les politiques régionales d'aménagement et de gestion du territoire
- ✓ Soutenir et dynamiser les Plans Nationaux d'Action des espèces régionalement concernées.

→ Préserver, améliorer et rétablir les continuités écologiques d'un SRCE* suprarégional, rassemblant ceux actuels, et considéré à part entière :

- ✓ Actualiser et affiner le plan d'action du SRCE, pour notamment contrer le morcellement des milieux et des habitats en identifiant les menaces, en localisant les zones prioritaires de protection et de restauration.

→ Communiquer et informer, sensibiliser et éduquer sur le patrimoine naturel par :

- ✓ Le maintien du soutien régional à l'ensemble des APNE et aux associations d'EEDD* pour permettre aux citoyens en connaissance de cause d'être libres de choisir, agir, alerter...
- ✓ L'instauration d'un espace associatif régional de rencontres et d'informations sur la biodiversité, associant le RPAPN*, l'ARBA*, etc.

REALISATIONS

- ✓ Le CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot développe une diversité d'activités de terrain : gestion de sites remarquables, Atlas de la Biodiversité des Communes, gestion différenciée des bords de route et des espaces verts, sorties naturalistes et animations nature pour les scolaires, sciences participatives, centre de ressources, plantation...
- ✓ Depuis près de vingt ans, la Région Poitou-Charentes soutient l'ORE*, dont l'activité de tête de réseaux concerne l'eau et la biodiversité, thématiques déclinées et animées par deux réseaux constitués d'associations, collectivités, syndicats mixtes, etc.: le réseau partenarial des données sur l'eau, le RPDE, et des acteurs du patrimoine naturel, le RPAPN.

Zoom sur... Le Plan Régional d'Action (PRA) Moule perlière en Limousin La moitié des cours d'eau français où vivent des moules perlières coule en Limousin. La baisse de qualité des eaux est la raison principale du déclin de cette espèce. Depuis 2012, Limousin Nature Environnement coordonne un groupe Mulette qui anime le PRA Moule Perlière. Ce travail de terrain a permis la prise en compte de l'espèce dans des chantiers en partenariat avec ASF*, EDF*, dans des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques et dans des MAEC*.

Acteurs régionaux de la biodiversité :

APNE membres de PCN*: http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/-Membres-.html

LNE: http://moule-perliere-limousin.over-blog.fr/
Prom'Haies Poitou-Charentes: www.promhaies.net/

CREN: http://www.cren-poitou-charentes.org/
ORE: http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/
RPAPN: http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/

ARBA: http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/invitation_seminaire_arb_8_octobre_2015-1.pdf

Ifrée*, formation et recherche : http://ifree.asso.fr/ CPIE Pays de Serres-Vallée du lot : www.cpie47.fr/ GRAINE*, réseaux régionaux :

Aquitaine: http://www.graine-aquitaine.org/
Limousin: http://elija01.wix.com/seve#!edito

• Poitou-Charentes: http://www.grainepc.org/

POUR ALLER PLUS LOIN